COMMUNE DE VOUGY



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID: 074-217403120-20240411-D2024_18-DE

Délibération du conseil municipal du 11 avril 2024 - N°D2024 18

Publiée sur le site internet de la commune le : 16 avril 2024 MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 26 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice: 19

Présents: 12 Quorum atteint Absents: 7

Dont 1 absent ayant donné pouvoir :

LAURENSON David ayant donné procuration à CAPRI Brigitte

Votants: 13

Secrétaire de séance : CAPRI Brigitte

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel	х		DEPOISIER Fabrice		х
LAURENSON David		X	SCANU Stéphane	x		LEDRU Sindy	x	
DUCROUX Elisabeth	x		BOUACHRAOUI Saïda		X	SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio	x		VOTTERO Cédric	x	
PASQUALIN Martine	x		PEPIN Nathalie	x		GLIERE Emeline		x
CAPRI Brigitte	x		AZZOPARDI Karen		X	DEPOISIER Mathieu	x	
TINJOUD Denis		x						

OBJET: PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ANNÉE 2023 – PROGRAMME 2024

Monsieur le maire :

 donne lecture d'un courriel de M. et Mme les conseillers départementaux du canton de Bonneville en date du 14 mars 2024, concernant la répartition de la dotation réservée aux communes de moins de 10 000 habitants au titre du produit des amendes de police, attribuée par la Préfecture;

Vu les travaux de requalification du centre de Vougy;

Considérant que l'abri bus situé sur la place des Anciens Combattants est impacté par ces travaux ;

- informe qu'il y a donc lieu de procéder au déplacement de cet abri bus à la rue de la chapelle ;
- présente le devis correspondant de l'entreprise BOCHY CASCETTI ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessous, pour un coût total de : 5 700,00 € HT.

Subvention conseil départemental (30 %), soit :

1 710,00 €

Autofinancement HT (70 %), soit :

3 990.00 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024

ID: 074-217403120-20240411-D2024_18-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ APPROUVE ledit projet et le plan de financement présenté.

✓ CHARGE Monsieur le maire ou son représentant d'adresser au conseil départemental ce dossier de demande de subvention au titre des produits des amendes de police 2023, programme 2024.

La secrétaire de séance,

Brigitte CAPRI

Le Maire,

Yves MASSAROTTI

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.